



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL séance du 10 mai 2022

Nombre d'élus en exercice : 14

Présents : 13

Votants : 14

L'an deux mil vingt-deux et le 10 du mois de mai à 19 heures 30, le Conseil municipal dûment convoqué s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame Virginie Girod, Maire.

Présents :

Mesdames Eliane DUTHEL, Virginie GIROD, Laurence HOTTE, Coralie LÉGAUT, Catherine MARTHOUD, Peggy MARTIN, Jeannick PITICCO

Messieurs Paul CLAVIER, Lionel COMPASSI, Joël MILLION-ROUSSEAU, Laurent PERRAUD, Frédéric VERRON, Frédéric WAGON.

Représenté(s) : Michel CHALANSONNET, (pouvoir à Coralie Légaut), ,

Secrétaire de séance : Madame Coralie LEGAUT est désignée et accepte cette fonction.

Date de la convocation : 04/05/2022

Date d'affichage : 04/05/2022

delibération 2022-21 : SDES Adhésion au groupement départemental de commande d'achat d'électricité pour une fourniture 2024-2026

Le Conseil Municipal ,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la commande publique et notamment ses articles L. 2113-6 et suivants,

Vu le Code de l'Energie et notamment son article L. 331-1 et son article L. 337-7, modifié par la loi n° 2019-1147 du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat ;

Vu la délibération du Bureau Syndical du SDES en date du 1 mars 2022 approuvant l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat d'électricité et de services associés, dont le SDES est coordonnateur,

Considérant l'intérêt de la Commune de St Jean de Chevelu d'adhérer au groupement de commandes précité pour ses besoins propres en matière d'achat d'électricité et de services associés,

Vu la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'électricité, laquelle est jointe en annexe des présentes,

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Approuve** les termes de la convention constitutive du groupement de commandes annexée à la présente et approuvée 1er mars 2022 par le bureau syndical du SDES ;
- **Décide** de l'adhésion de la Commune de St Jean de Chevelu au groupement de commandes pour l'achat d'électricité et des services associés, Autorise Madame le Maire à signer la convention constitutive du groupement et à signer toutes pièces à intervenir et à prendre toute mesure d'exécution en lien avec la présente délibération ;
- **Décide** que les dépenses en résultant seront imputées sur le budget de l'exercice correspondant. La participation financière de Commune de St Jean de Chevelu est fixée et révisée conformément à l'article 8 de la convention constitutive du groupement ;
- **Donne mandat** au Président du SDES pour qu'il puisse collecter les données de consommation de chaque point de livraison et pour qu'il signe et notifie les marchés conclus dans le cadre du groupement de commandes dont Commune de St Jean de Chevelu sera membre.
- **Décide** de l'abrogation au 31 décembre 2023 de la précédente convention constitutive du groupement de commandes approuvée le 10 février 2015 par le bureau syndical du SDES et le 21 avril 2017 par Le Conseil Municipal

délibération 2022-22 attribution de subventions aux associations

Madame le Maire rappelle les subventions attribuées les années précédentes.

Elle évoque le travail effectué par l'Ancolie sur le fleurissement de la commune et la nécessité de continuer le lien avec cette association.

Elle rappelle également que l'association music yenne participe régulièrement aux manifestations communales et nationales telles que le 8 mai ou le 11 novembre et qu'il est également nécessaire de maintenir cette aide financière des communes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- **décide** d'attribuer les montants ci-après

Association l'ancolie 800 €

music yenne 400 €

- **dit** que les sommes sont prévues au budget 2022 article 6574

Les crédits restants seront attribués lors des prochains conseils en fonction des demandes.

Délibération 2022-23 Mise en place d'une convention de stockage de sel de déneigement avec le GAEC des Cordiers

Laurent Perraud rappelle à l'assemblée que le déneigement est assuré par le Gaec des Grands Champs à Yenne, en accord avec la commune de Billième. Actuellement le sel de déneigement est stocké sur Billième et le déneigeur est obligé de faire des trajets aller-retour pour saler toute la commune.

Compte tenu de la construction par le GAEC des cordiers d'un nouvel hangar, ces derniers ont proposé de laisser un emplacement spécifique dans le hangar pour stocker le sel pour déneiger la commune.

Il est donc proposé d'établir une convention afin d'acter ce prêt d'emplacement de stockage. En contrepartie, il est proposé que le GAEC puisse bénéficier de quelques stères de bois déchiqueté entreposé dans le hangar communal.

La convention sera établie pour une durée déterminée, avec tacite reconduction.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **approuve** la mise en place de cette convention avec le GAEC des Cordiers, représenté par Charlie Chaumont, la commune étant représentée par Laurent Perraud ;

INFORMATIONS DIVERSES

Commissions communales

Scolaire :

→ Depuis le début de l'année, l'ensemble des classes a travaillé sur le projet « Amérindien » en lien avec des intervenants. Le 15 avril, les enfants, l'équipe enseignante et les intervenants ont fait une restitution à la salle des fêtes via une exposition et la projection d'un film documentaire sur lequel ils avaient travaillé.

→ Le Café des parents : temps de rencontre entre parents, accompagnés d'une professionnelle de la petite Enfance, pour échanger sur des thèmes liés à la parentalité, proposé une fois par mois.



La première rencontre a eu lieu le 11 avril, il y a eu 4 parents présents. Pour la 2ème rencontre, il n'y a pas eu de parents. Il faut donner du temps à l'action pour s'installer.

→ Cérémonie du 8 mai 1945 : une dizaine d'enfants sont venus pour la cérémonie. Les CM avaient appris la Marseillaise en classe. L'enseignante les avaient invités avec leurs familles à se rendre à la cérémonie.

→ Visite des Délégués Départementaux de l'Éducation Nationale (DDEN) le 10/05/2022 : 8 personnes sont venues pour visiter l'école et voir les conditions d'accueil des enfants à l'école. Nouveau DDEN sur le secteur : Mr Jeandet. Pour la prochaine visite, il a été demandé d'être prévenu à l'avance en concertation avec la directrice de l'école pour qu'elle puisse être présente et disponible pour cette visite.

→ Regroupement prestataire cantine : réunion 21/06 en mairie de Yenne – Peggy Martin sera présente.

Jeunesse :

→ Rendez-vous en visio avec Mr Maurel du SMAPS le 6 mai 2022 – il a donné des perspectives d'organisation pour avancer avec ce projet. Une rencontre sera prévue avec les jeunes sur le terrain.

Travaux :

→ Parking des 4 Chemins : les travaux devaient commencer le 16 mai → pas de nouvelles de l'entreprise, les débuts des travaux seront probablement décalés. Le délai paraît court pour prévenir les habitants et les clients pour qu'ils se garent ailleurs le temps des travaux.

→ La maison des associations : le devis a été signé avec l'architecte. Une visite est prévue le jeudi 12 mai pour prendre les cotes.

→ Élagage : Berthier devrait intervenir prochainement.

→ Projet de marquage au sol : les devis sont en cours.

→ Assainissement : recherche sur des arrivées d'eaux pluviales dans le réseau.

→ Vidéoprotection : le passage en commission d'attribution de notre dossier de demande de subvention est reporté régulièrement. Initialement prévu l'été dernier, puis au printemps, un nouveau report est signifié pour la commission du mois de juillet. La question se pose quant à l'attente du retour de la commission de la Région et à la mise en route des travaux car ils ont été budgétés.

A l'unanimité, le conseil décide de lancer les travaux et va en informer le Conseil Régional pour avoir l'autorisation de démarrage anticipé des travaux.

Communication :

La commission s'est réunie pour faire le point sur différents dossiers et notamment organiser les binômes pour la réalisation du Flash Info jusqu'en décembre.

Finances :

→ Afin d'envisager la modification des taux d'imposition pour 2023, une recherche a été faite sur les taux appliqués pour les taxes foncières sur la commune par rapport au secteur ; il en ressort une faible marge de manœuvre si on veut rester dans la moyenne.

Foncier Bâti 16 % (moyenne du secteur 13.86 %)

Foncier non bâti 67.06 % (moyenne 71,17 %)

→ Une réflexion sur le rachat des crédits est en cours. Sur les 5 emprunts courants actuellement, 2 possèdent des taux d'intérêts supérieurs à 5%. Le montant total à rembourser aujourd'hui, compris les indemnités de remboursement, s'élève à 435 000 euros. Actuellement, le taux d'usure (établi tous les 3 mois par l'Etat) étant de 1.76% pour les personnes morales (la commune), le crédit agricole ne peut s'engager sur un taux fixe au-delà de 7 ans. Il convient d'attendre le



prochain taux en juillet. Selon la décision prise, une décision modificative de budget sera à prendre à l'automne pour rembourser les prêts avant fin décembre 2022.

Urbanisme :

Le projet de modification simplifiée du PLU a été transmis à l'Autorité Environnementale pour avis. La commission urbanisme se réunira au mois de juin.

Visite de l'INES (Institut National de l'Energie Solaire) à Technolac : présentation des différents panneaux solaires via des installations de présentation (80 euros/m² en moyenne hors installation) – filière de recyclage des panneaux – gestion de la production et du stockage.

Associations :

Le Motz Chautagne Tour : édition cycliste de 84 km de Ruffieux à Ruffieux en passant par Saint Jean de Chevelu et le Col du Chat, qui aura lieu le dimanche 3 juillet de 10h à 12h30. Les organisateurs ont besoin de 3 bénévoles pour orienter les coureurs. La route ne sera pas fermée. Il y aura une réunion au préalable pour l'organisation de cette course. Un mot sera publié dans le Flash Info pour informer la population.

Cimetière :

Les démarches entamées pour la mise à jour des règlements ou cession de concession arrivent à terme. Il reste une concession pour laquelle la situation n'est pas réglée.

Le règlement est en cours de mise à jour.

Commissions intercommunales :

CIAS :

Un Conseil d'Administration a eu lieu le 19 avril 2022. Il y a un directeur depuis le 01/02/2022 (site de Yenne et Novalaise).

Globalement, une baisse du portage des repas et de la téléalarme est observée : liée à des entrées en EHPAD.

SSIAD (Service de Soins Infirmiers à Domicile) : la période COVID en entraîné un fort taux d'absentéisme, les admissions ont été stoppées. Aujourd'hui, l'activité a repris au taux maximum.

Résidence autonomie : taux d'occupation 92.6 %

EHPAD : Les repas sont faits sur Yenne (cuisine centrale), à partir de juillet 2022, les repas seront livrés sur Novalaise (63 résidents).

La 4ème dose de vaccin est actuellement proposées aux résidents.

MAJ du contrat de séjour Résidence autonomie (pour annulation des repas + dépôt de garantie)

Point sur les travaux à prévoir (détecteurs de fumée + extincteurs + isolement avec porte coupe feu)

Pb avec l'ascenseur qui risque de tomber en panne – des demandes de subvention sont en cours.

Une évaluation externe a été faite – le document produit en retour a été difficile à lire (non relu + mots manquants). Le rapport était dans le jugement : un droit de réponse a été fait par l'établissement ainsi qu'un retour sur les conditions dans lesquelles le rapport a été fait. Ce n'était pas le seul établissement à faire un retour.

Mme Druet sera remplacée à compter du mois de juin par Mme Rollet.

Office du Tourisme :

Soirée des partenaires avec les élus : temps d'échanges entre les commerçants et les différents professionnels en lien avec le tourisme.



Saint Jean de Chevelu

Mobilité :

Rencontre sur le thème du covoiturage qui est aujourd'hui géré par le SMAPS.

Objectif : faire l'état des lieux sur le covoiturage sur les territoires concernés.

Un élu a fait remarquer que des études avaient été faites il y a quelques années sans qu'elles soient prises en compte lors de cette rencontre. Le point a été fait sur le canton.

Conseil Communautaire :

→ Eau : une augmentation a été votée : + 5 euros sur l'abonnement (soit 60 € par an) , 1.60 euros /m³ (au lieu de 1.50 euros/m³), augmentation nécessaire pour permettre d'auto-financer les travaux nécessaires sur le canton.

→ Intervention de la Mission Locale Jeunes : 178 jeunes sur le territoire yernois ont bénéficié de ces services.

→ logiciel Arpège (cantine – périscolaire – centre de loisirs) il sera opérationnel à partir de début juillet pour le multi-accueil et le centre de loisirs et dès fin août pour la rentrée de septembre pour les cantines et le périscolaire. Une option sera proposée aux communes ayant un service de cantine pour proposer un service qui permet de récupérer les données une fois par semaine (pour la semaine suivante) coût de 2500 euros à répartir en fonction des communes intéressées.

→ Journée Ecolocitoyenne du 4 juin : C'est un après midi festif porté par les différents services de la CCY à destination des familles. Un flyer sera diffusé prochainement sur les réseaux sociaux, site communal et intercommunal.

Questions diverses :

→ Élections législatives : Tableau des présences complété pour les 12 et 19 juin.

→ CCY : Procédure entamée pour le 3ème siège qui avait été perdu pour la commune lors du renouvellement après les élections municipales. L'audience a eu lieu le jeudi 4/05. Le tribunal administratif doit rendre son jugement dans les prochaines semaines.

→ Réunion d'attribution du Fond Départemental pour l'Équipement des Communes (FDEC) : présentation du FDEC + point sur les attributions de subvention pour les projets des différentes communes . Attribution du solde de la subvention pour la Route de la platière et pour le parking des 4 chemins.

→ Challenge Pétanque : le samedi 11 juin à partir de 13h30 – La municipalité contre les « Aînés ». Les effectifs seront à donner une semaine avant. Les conjoints et familles sont les bienvenus.

→ Pot de départ de la secrétaire : rappel pour l'organisation

→ Chatvoiarde : Remerciement pour la participation des élus lors de cet événement de la part du Farou.

→ information de l'arrivée de la nouvelle secrétaire au 1er août.

La séance est levée à 22h15